



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 octobre 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 Octobre 1997

**Remboursement anticipé d'emprunt de la Ville à la Caisse d'Epargne  
(Budget déchets ménagers)**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Pour reprofiler l'amortissement de la dette en fonction des taux d'intérêts actuels, et obtenir sur des masses significatives de capital la réduction des frais financiers futurs, la refonte d'un certain nombre d'emprunts est nécessaire.

Après étude avec la CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES, un projet a été mis au point. Il consiste dans un premier temps à rembourser par anticipation le capital restant dû à la prochaine échéance du contrat n° 29401574, indexé sur le Tiop 3 mois moyen majoré de 0,40 % et affecté au budget Déchets Ménagers, budget annexe devant être supprimé en 1998. Ce capital sera refinancé ultérieurement, après transfert du budget Déchets Ménagers dans le budget Principal, avec celui d'autres contrats d'importance comparable remboursés en 1997 ou restant à aménager. Des blocs suffisants pourront ainsi être constitués en vue d'obtenir auprès de l'établissement des conditions de taux améliorées et, le cas échéant, de procéder pour une partie à des opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) décider que la Ville de NIORT procède le 25 décembre 1997 au remboursement anticipé du capital restant dû du prêt CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES n° 29401574, soit :
  - budget Déchets Ménagers : 3.945.004,02 F,ce capital étant refinancé par un nouvel emprunt à intervenir en 1998.
- 2) décider que les crédits correspondant au capital soient inscrits en dépenses et en recettes au budget Déchets Ménagers 1997;
- 3) autoriser M. le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC